

**Procédurier du conseil d'administration
concernant l'implication parentale**

| | |
|------------------------------------|---|
| <p>1^{er} rouge</p> | <p><u>Sensibilisation par courriel des parents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - À chaque mois, la responsable du dossier de l'implication parentale fera parvenir à la direction la liste des familles rouges. - Courriel de la direction ou de son représentant aux familles rouges pour solliciter leur participation et déterminer la problématique. |
| <p>2^e rouge</p> | <p><u>Sensibilisation verbale des parents et plan d'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Téléphone de la direction ou de son représentant à la famille rouge afin de connaître les raisons derrière le manque d'implication. Si les raisons sont jugées valables par la direction ou par son représentant, un suivi personnalisé sera effectué selon les besoins de la famille rouge. - En fonction des préoccupations de la direction ou de son représentant liées au contact téléphonique, celle-ci planifiera une rencontre avec la famille afin d'établir un plan d'action d'ici la fin de l'année scolaire. Lors de cette réunion, la direction sera secondée par le membre du CA responsable du dossier de l'implication parentale ou par le président. |
| <p>3^e rouge</p> | <p><u>Rencontre formelle des parents et plan d'action écrit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une rencontre sera planifiée avec la famille rouge afin de vérifier leurs intentions de rester à l'école alternative Papillon d'Or. Lors de cette réunion, la direction ou son représentant sera secondée par un membre du CA responsable du dossier de l'implication parentale ou le président du CA. - Toute décision sera prise en considérant l'historique de l'implication parentale. |
| <p>4^e rouge</p> | <p><u>Avis de non réinscription de la famille pour la prochaine année scolaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La famille rouge doit refaire le processus de sélection ainsi que l'entrevue avec les membres des nouveaux adhérents. Le comité décidera par la suite si la famille sera acceptée ou refusée pour la prochaine année. |